

## COMMISSION DES COMPETITIONS

### PV DE LA REUNION TELEPHONIQUE DU 20 DECEMBRE 2018

#### Présents :

Mme Chantal DELOGE, Présidente de la Commission.

Membres : MM. DURIGON René, PAYRASTRE Bernard, CAVAILLES Jean Claude.

Salariée référente : Mme ALVERNHE Fernanda.

### ORDRE DU JOUR

- Demande du club de TERSSAC ALBI FC de participer à la D4 à l'issue de 1ère phase pour leur équipe 3.

### DEMANDE DU CLUB DE TERSSAC ALBI FC

Dossier du club de TERSSAC ALBI FC.

Le club de TERSSAC ALBI FC souhaiterait pour la 2<sup>ème</sup> phase engager son équipe 3 en D4, en raison du non maintien du championnat Seniors à 8, dû à un effectif réduits d'équipes.

La Commission, considérant d'une part :

- 1) Que la division D4 ne se décompose pas en 2 phases
- 2) Que la question a été posée aux clubs de D4 poule A par courriel pour connaître leur avis sur l'intégration de cette équipe dans la poule en lieu et place de l'Exempt :
  - Seuls trois clubs ont répondu favorablement,
  - 1 club a refusé.
- 3) Que nous ne pouvons imposer aux équipes de jouer contre TERSSAC ALBI FC 3.

La Commission des Compétitions décide de ne pas donner une réponse favorable à leur demande et propose au club de TERSSAC ALBI FC de prendre contact avec les équipes EXEMPTES des poules de D4 afin de convenir de matches amicaux.

Secrétaire de la Commission  
CAVAILLES Jean Claude

Présidente de la Commission  
DELOGE Chantal